

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	24

L'an **deux mil vingt-six**

Le **vingt quatre février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 18 février 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU.
Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN.
M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BERT : M. VIVIER, pouvoir à Mme THÉVENOUX
- Commune de LAPALISSE : M. BOUCHET, pouvoir à Mme AUBIN
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Madame Delphine THÉVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président expose que suite à la
renaturation de la Cour de l'école élémentaire de Lapalisse des
aménagements sont également programmés. Ils ont été pensés
de façon ludiques et sportifs en visant l'épanouissement des
enfants, l'inclusion de tous et la pacification des lieux : les jeux
utiliseront l'existant (pente naturelle dans la cour), et répondront
aux besoins recensés par les utilisateurs lors des ateliers de
concertation en classe, en travaillant sur la suppression des
deux terrains de football, vecteurs de violence et d'incivilité,
mais en proposant d'autres sources de défoulement et de
récréativité.

Le montant des aménagements est fixé à :
71 237,69 € HT

Monsieur le Président propose de déposer un dossier
de demande de DETR sur le dispositif construction et
l'aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil
d'enfants.

Selon le plan de financement suivant :

DETR 35 % : 24 933,19€

Autofinancement : 46 304,49 €

OBJET :

**AMENAGEMENT COUR DE
L'ECOLE ELEMENTAIRE DE
LAPALISSE**

Après avoir entendu les explications de son Président,
le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Président :

- à déposer un dossier de demande d'équipement des
territoires ruraux auprès des Services de l'Etat pour l'
aménagement de la cour de l'école élémentaire de Lapalisse,

- Monsieur le Président à signer tous documents
nécessaires pour ces demandes de subvention.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"PAYS de LAPALISSE"

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le :

Publié ou Notifié
le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"PAYS de LAPALISSE"